

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
CANTON DE SIGOULES
COMMUNE DE MONESTIER

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 8 novembre 2016

Présent(e)s : ALEXANDER Elizabeth, BROUILLEAUD Marie-Agnès, CHUPIN Virginie
DESREUMAUX Christian, MORAND Philippe, SAUVAGE Claude, DOUGHTY Richard,
WAUQUIER Anne

Absents excusés : VERGNOL Patrick (procuration à Virginie CHUPIN), DOUGHTY
Richard

Secrétaire de séance : ALEXANDER Liz

ORDRE DU JOUR :

- Virement de crédit de la section fonctionnement à la section investissement
- Indemnité d'administration et de technicité pour (IAT) pour le personnel communal

La séance est ouverte à 18 heures 35

En préambule, signature de la liste de présence et lecture par Madame Le Maire du compte rendu du dernier conseil municipal.

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité

**Virement de crédit de la section
fonctionnement à la section investissement**

Madame le maire informe que le conseil municipal que pour procéder au solde des factures relatives à la création de la structure de jeux, il convient de procéder au virement de la ligne comptable « 615231 Voierie » de la section fonctionnement à la section investissement, d'où l'écriture comptable suivante :

- Diminution du compte 615231 de 10.000,00 €
- Augmentation du compte 023 de 10.000,00 €
- Augmentation du compte 021 de 10.000,00 €
- Augmentation du compte 2135 de 10.000,00 €

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Résultat du vote : cette proposition est acceptée à l'unanimité

**Indemnité d'administration et de technicité
(IAT) du personnel communal**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en considérant :

- La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88,
- Le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,
- Le décret 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de droit public,
- Le décret 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administratif et de technicité, et l'arrêté interministériel du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité.

Il convient de d'approuver l'Indemnité d'administration et de technicité suivant l'arrêté interministériel du 14 janvier 2002.

La proposition est soumise au vote.

Nombre de votants : 8 – pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

➤ **Divers ne donnant pas lieu à délibération :**

- Emprunt pour l'achat Green Valley, deux taux sont proposés :
 - le premier pour une durée de 7 ans à 0,66 %
 - le second pour une durée de 10 ans à 0,86%

Le choix sera fait lors de la prochaine séance du conseil municipal le 11 novembre 2016.

- Bulletin municipal : correction des diverses informations avant édition.
- Compteurs Linky : demande d'une délibération relative au compteur Linky par Mr Philippe MORAND, cette proposition sera faite lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

La séance est levée à 19heures 31